

# Comité Ile de France de tarot

# RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

# **Quadrettes D1**

Saison: 2025/2026

### Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional.

### Finale en 3 SÉANCES

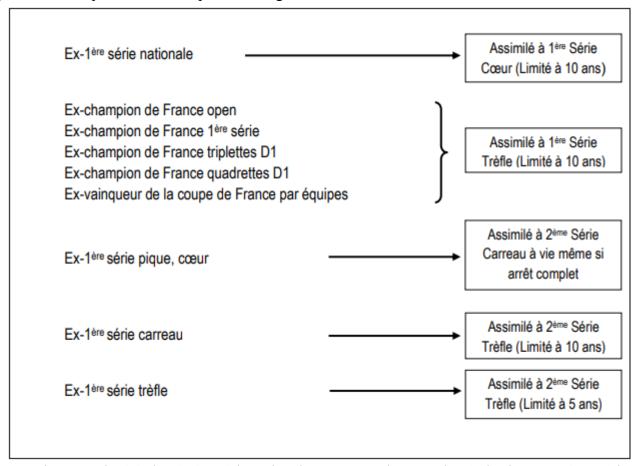
### Le samedi 04 octobre 2025 à 13h30 et 20h45

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

### Le dimanche 05 octobre 2025à 13h30

Au Chelem Club Maisonnais 55 bis, avenue du Général de Gaulle 94700 – MAISONS-ALFORT

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la zone 81(comité Ile de France) et à jour de leurs cotisations 2025/2026. La composition de la quadrette doit respecter les règles ci-dessous :



- Un joueur qui a été classé 1ère série nationale ne pourra plus être classé plus bas que 2ème série pique même s'il arrête de jouer.
- Un joueur qui a été classé 1ère série pique ou cœur ne pourra plus être classé plus bas que 2ème série carreau même s'il arrête de jouer.
- D'autre part, tous les joueurs ayant été classés en 1ère série carreau ou trèfle, et 2ème série ne pourront redescendre en dessous de 3ème Trèfle, même après arrêt complet.
- Un joueur qui ne reprend pas sa licence ne reviendra pas à 0 en termes de PCN et de PP mais subira l'abattement classique (1/3 des PP et ½ PCN).

1N	1 <sup>ère</sup> Série Nationale	100	3P	3 <sup>ème</sup> Série Pique	6
1P	1 <sup>ère</sup> Série Pique	98	<b>3C</b>	3 <sup>ème</sup> Série Cœur	6
1C	1 <sup>ère</sup> Série Cœur	96	3K	3 <sup>ème</sup> Série Carreau	6
1K	1 <sup>ère</sup> Série Carreau	56	<b>3</b> T	3 <sup>ème</sup> Série Trèfle	6
1T	1 <sup>ère</sup> Série Trèfle	45	4P	4 <sup>ème</sup> Série Pique	5
2P	2 <sup>ème</sup> Série Pique	14	4C	4 <sup>ème</sup> Série Cœur	5
2C	2 <sup>ème</sup> Série Cœur	11	4K	4 <sup>ème</sup> Série Carreau	4
2K	2 <sup>ème</sup> Série Carreau	8	<b>4</b> T	4 <sup>ème</sup> Série Trèfle	4
<b>2</b> T	2 <sup>ème</sup> Série Trèfle	7	NC	Non Classé	4

Pour jouer en D1, l'indice de valeur d'une quadrette doit être supérieur à 20.

<b>Equipes</b> <b>Inscrites</b>	Séance 1	Organisation	Eliminés	Séance 2	Organisation	Eliminés	Séance 3	Organisation
15	15	Tournoi de 15 2 étuis		15	Tournoi de 15 2 étuis	4	11	Tournoi de 11 2 étuis
14	14	2 tournois de 7 4 étuis	1	13	Tournoi de 13 2 étuis	2	11	Tournoi de 11 2 étuis
13	13	Tournoi de 13 2 étuis		13	Tournoi de 13 2 étuis	2	11	Tournoi de 11 2 étuis
12	12	Tournoi de 13 2 étuis	1	11	Tournoi de 11 2 étuis	2	9	Tournoi de 9 3 étuis
11	11	Tournoi de 11 2 étuis		11	Tournoi de 11 2 étuis	2	9	Tournoi de 9 3 étuis
10	10	2 tournois de 5 5 étuis	1	9	Tournoi de 9 3 étuis	2	7	Tournoi de 7 4 étuis
9	9	Tournoi de 9 3 étuis		9	Tournoi de 9 3 étuis	2	7	Tournoi de 7 4 étuis
8	8	Tournoi de 9 3 étuis	1	7	Tournoi de 7 4 étuis	2	5	Tournoi de 5 5 étuis
7	7	Tournoi de 7 4 étuis		7	Tournoi de 7 4 étuis	2	5	Tournoi de 5 5 étuis

# **Article 2: INSCRIPTIONS**

Chaque quadrette devra s'inscrire avant le <u>28 septembre 2025</u> de préférence sur le site du comité à l'adresse suivante : <u>www.comiteiledefrancedetarot.fr</u> ou auprès du directeur d'épreuve : <u>Kamel BOUSBA</u>

- > soit par mail à : kamel.bousba62@gmail.com
- > soit par téléphone au : <u>06.24.63.50.58</u>

#### **Participation:**

- 10 € par joueur et par séance
- 5 € pour les joueurs des quadrettes indicés en D2, pour les juniors, les étudiants et les espoirs.

## Article 3: QUALIFIÉS

A l'issue de la finale, les **3** premières quadrettes seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera du 20 au 22 février 2026 à Vichy (03).

### **Article 4**: RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

#### Fascicule 1 Règles communes:

- $\triangleright$  Chapitre 1: Epreuves officielles: articles 1 12 14
- ➤ Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves : articles 20 à 41

#### <u>Fascicule 5 Quadrettes</u>:

- > Chapitre 1 Règlement officiel
- ➤ Chapitre 3 (sections 1 et 2) : Règlement des compétitions : articles 1 à 12

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

### **Article 5**: MISE EN PLACE

- ➤ 1<sup>ère</sup> séance : Mise en place équilibrée par le programme FF-TAROT.
- ➤ 2<sup>ème</sup> séance : Serpentin suivant le classement de la 1<sup>ère</sup> séance
- > 3ème séance : Serpentin suivant le classement général sur les 2 premières séances.

## Article 6: INDICE PCN - COEFFICIENT - PP

- **♣** Indice des PCN : 1,8
- ♣ PP: 24/19/15/12/10/8/6/5/4/3/3/2
  Le tiers du nombre de quadrettes ayant participé à la 1ère séance peut acquérir des PP.
- Coefficient de séance :

Le coefficient de la 1ère séance étant égal à 1, le coefficient de la séance suivante :

- N'est pas majoré s'il n'y a pas de quadrette éliminée.
- Lest majoré de 0,05 si le pourcentage de quadrettes éliminées est compris entre 0% et 20%.
- ♣ Est majoré de 0,10 si le pourcentage de quadrettes éliminées est compris entre 20% et 42%.
- ♣ Est majoré de 0,15 si le pourcentage de quadrettes éliminées est supérieur à 42%.

4

### Article 7: MESURES LIÉES AUX QUADRETTES

Le système de signalisation, clair et précis, de chaque quadrette sera remis à l'arbitre sous enveloppe cachetée avant le début de l'épreuve.

## Article 8: DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le président de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

## Article 9: RESPECT

Accès aux salles : l'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

**Discipline**: tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses

partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert

à son encontre.

<u>Tabagisme</u>: toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).

Téléphone: tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des

spectateurs.

<u>Mesures sanitaires</u>: Les contraintes sanitaires en vigueur le jour du tournoi s'imposeront (pass-sanitaire – port du masque – gestes barrières-gel ...).

<u>Le Directeur d'épreuve</u> <u>La Présidente de la C.C. R</u> <u>Le Président de zone</u>

Kamel BOUSBA Lydia JANNEAU Stéphane MIONNET le 06/09/2025